

Rapport du Président

Séance publique du
lundi 15 février 2021
N° CD-2021-3-3-1

3^{ème} Commission

Commission de l'attractivité économique et de la transition énergétique et écologique

Service instructeur

Service consulté

RAPPORT BUDGÉTAIRE 2021

POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Résumé : Les politiques de l'Environnement et de la Transition Ecologique nécessitent, en 2021, en investissement des crédits de paiement à hauteur de 11 325 200 € et de nouvelles autorisations de programme à hauteur de 3 961 998,74 €. En fonctionnement, 9 778 100,50 € de dépenses sont proposés. Les recettes sont estimées globalement à 23 797 500,50 €, dont 22 957 500,50 € en fonctionnement et 840 000 € en investissement ainsi qu'une autorisation de programme de recette de 215 000 € et 1 075 000,50 € d'autorisation d'engagement.

Introduction

Les Orientations Budgétaires 2021 confirment la poursuite des efforts importants que la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) déploie dans les domaines de l'eau, de l'environnement, de l'agriculture, du développement durable et de l'énergie.

La CeA est un acteur majeur dans le domaine de l'eau, où elle est présente en ingénierie sur l'ensemble du cycle, que ce soit pour la préservation de la ressource, l'eau potable et l'assainissement ou la gestion des rivières, des canaux et des barrages.

Outre les ouvrages en propre (11 barrages écrêteurs et de soutien d'étiage, un dispositif d'alimentation de l'Ill et de la nappe, des dispositifs d'écrêtement de crue en plaine, deux anciens canaux de navigation...), la CeA est présente dans 10 syndicats de rivière gérant 4 000 km de cours d'eau, 250 km de digues et près de 1 000 ouvrages.

La CeA est ainsi l'acteur majeur de la gestion du bassin versant de l'Ill, dont il assure la gestion des crues et le soutien de ses étiages en confiant à Rivières de Haute Alsace (RHA) la gestion opérationnelle des ouvrages structurants dont il assure la maîtrise d'ouvrage et la gouvernance.

Avec la démarche GERPLAN, la politique d'Éducation à l'Environnement et les actions en faveur des Espaces Naturels Sensibles (ENS), la CeA est également le principal acteur dans le domaine de l'environnement, qu'elle gère en relation étroite avec les territoires et ses partenaires. Ses actions l'amènent à apporter son appui à une agriculture raisonnée respectueuse de la nature et des paysages, et à soutenir les éleveurs grâce notamment à l'Abattoir de proximité de Cernay, ainsi qu'au Laboratoire Alsacien d'Analyses (L2A) issu de la fusion des deux laboratoires départementaux.

La transition énergétique est devenue un enjeu particulièrement emblématique avec la fermeture de la centrale de Fessenheim. La CeA a l'ambition de devenir la première collectivité alimentée en énergies renouvelables d'ici 2040 et, de ce fait, développe et facilite l'installation de ces énergies, notamment les projets photovoltaïques et d'hydroélectricité. Des études et de l'ingénierie favorisent la mise en mouvement et l'accompagnement des projets du territoire (hydrogène, photovoltaïque, méthanisation, géothermie...). De l'approvisionnement énergétique dépend le développement des activités humaines dans le respect du développement durable. Toutes les politiques départementales sont ainsi appréhendées à l'aune du Développement durable pour conduire l'Alsace vers plus de résilience.

DETE	BP2020	BP2021	BP 2021- BP2020 en €	BP 2021-BP 2020 en %	AP/AE Nouvelles
Dépenses de fonctionnement	9 499 050,00	9 778 100,50	279 050,50	2,94%	-
Dépenses d'investissement	15 525 968,49	11 325 200,00	- 4 200 768,49	-27,06%	3 961 998,74
Total Dépenses (A)	25 025 018,49	21 103 300,50	- 3 921 717,99	-15,67%	3 961 998,74
Recette de fonctionnement	14 299 500,00	22 957 500,50	8 658 000,50	60,55%	1 075 502,50
Recette d'investissement	3 106 000,00	840 000,00	- 2 266 000,00	-72,96%	215 000,00
Total Recettes (B)	17 405 500,00	23 797 500,50	6 392 000,50	36,72%	1 290 502,50
Dépenses nettes (A+B)	7 619 518,49	- 2 694 200,00	- 10 313 718,49		2 671 496,24

I. POLITIQUE DE L'EAU

A. Présentation de la politique de l'eau

La CeA sera un important acteur dans le domaine de l'eau par l'offre de services et d'ingénierie mise à disposition du territoire pour tout le cycle de l'eau, et le soutien financier qui reste important, principalement dans le domaine des eaux de surface, comme rappelé ci-dessous. La forte évolution à la baisse de l'investissement en 2021 est liée aux travaux exceptionnels sur le barrage de Kruth-Wildenstein en 2020 qui ne nécessitera qu'un complément en 2021.

EAU	BP2020	BP2021	BP 2021- BP2020 en €	BP 2021-BP 2020 en %	AP/AE Nouvelles
Dépenses de fonctionnement	1 431 320,00	1 432 400,00	1 080,00	0,08%	
Dépenses d'investissement	11 689 399,22	6 646 000,00	- 5 043 399,22	-43,15%	1 865 000,00
Total Dépenses (A)	13 120 719,22	8 078 400,00	-5 042 319,22	-38,43%	1 865 000,00
Recette de fonctionnement	77 000,00	74 000,00	- 3 000,00	-3,90%	-
Recette d'investissement	990 000,00	600 000,00	- 390 000,00	-39,39%	-
Total Recettes (B)	1 067 000,00	674 000,00	-393 000,00	-36,83%	-
Dépenses nettes (A+B)	12 053 719,22	7 404 400,00	-4 649 319,22		1 865 000,00

B. Différents domaines de la politique de l'eau

- **Préservation de la ressource**

Cette ligne concerne les actions préservatrices prises en amont du cycle de l'eau, il convient d'y ajouter les actions environnementales et GERPLAN traitées dans les chapitres suivants et dont une partie concerne cette politique. En fonctionnement, les dépenses s'établissent à 70 400 € ; elles concernent la participation statutaire au Syndicat Mixte de Recyclage Agricole du Haut-Rhin (SMRA68) pour un montant de 70 000 €, ainsi que la cotisation de membre à l'Association pour la Protection de la Nappe Phréatique de la Plaine d'Alsace (APRONA) pour 400 €. En investissement, une Autorisation de Programme (AP) de 20 000 € et des Crédits de Paiement (CP) de 20 000 € sont demandés pour 2021.

- **Assainissement et Alimentation en Eau Potable – SATESE**

En matière d'assainissement, 97,6 % de la population haut-rhinoise est desservie collectivement par 92 stations d'épuration, soit 333 des 377 communes historiques du Haut-Rhin. Ces installations sont majoritairement gérées en régie, les collectivités bénéficiant de l'appui du Service d'Assistance Technique aux Stations d'Épuration (SATESE).

En matière d'eau potable, près de 99 % des captages haut-rhinois sont protégés réglementairement, assurant une distribution d'eau de très bonne ou bonne qualité à 98,6 % et une couverture des besoins de pointe à 97 % de la population. Dans le Haut-Rhin, nos services d'assistance technique, SATESE, SATANC et SATEP (cf. paragraphe 1.4) ont contribué à l'obtention de cet état des lieux très favorable et au maintien d'un fonctionnement optimal de toutes les installations, dont naturellement celles ayant bénéficié d'une aide départementale à l'investissement.

Dans le Bas-Rhin, le SDEA et l'Eurométropole gérant une grande partie des installations, les besoins en assistance technique sont nettement moins prégnants.

Les incidences budgétaires

Il vous est proposé d'inscrire une ligne de subventionnement en assainissement à hauteur de 50 000 € pour participer à des opérations de caractère exceptionnel ou novatrices, et uniquement pour les collectivités rurales. Le traitement expérimental de la pollution liée aux médicaments pourrait entrer dans un axe de recherche en partenariat avec l'Agence de l'Eau et nos collègues allemands.

Pour le renouvellement des matériels de prélèvement et de mesure du SATESE, une AP de 45 000 € est proposée en 2021, ainsi que des CP à hauteur de 15 000 €.

Par ailleurs, 7 000 € sont inscrits au fonctionnement pour les fournitures courantes spécifiques au SATESE.

Les frais de personnel de ces services bénéficieront d'une participation de l'Agence de l'Eau et plus marginalement des collectivités bénéficiaires, pour un montant global estimé à 65 000 €.

- **Rivières, Lacs et Barrages**

La CeA est propriétaire de 10 grands barrages dans les Vosges, du canal déclassé du Rhône au Rhin de 35 km, du canal de la Bruche de 20 km et gère également de nombreux dispositifs de réalimentation de la nappe phréatique et des rivières, tout comme des dispositifs d'écrêtement de crue en plaine. Il est également responsable de l'ingénierie hydraulique des petites communes dans le cadre obligatoire du SATER.

Par ailleurs, la CeA est membre de 10 Syndicats mixtes de rivières dans le Haut-Rhin regroupant 254 Communes, gérant 4 000 km de cours d'eau, 250 km de digues et plus de 1 000 ouvrages hydrauliques.

Le Département du Haut-Rhin et les Syndicats mixtes mutualisent, depuis 15 ans, une équipe technique d'ingénierie et un parc de matériel de 8 engins, ce qui a permis d'optimiser les coûts de fonctionnement de ces structures qui s'élèvent à seulement 57 centimes par habitant et par an.

Pour conserver les bénéfices de la mutualisation des moyens nécessaires à la gestion des ouvrages départementaux et ceux des Syndicats Mixtes qui ont été rejoints par les Communautés de communes dans le cadre de la Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), le Département du Haut-Rhin a décidé de créer avec tous les autres acteurs le Syndicat « Rivières de Haute Alsace » qui fédère les Syndicats mixtes de rivières et le Département, et qui assure l'ingénierie et le suivi de ce domaine pour le compte de ses membres pour un coût très faible de 57 centimes par habitant et par an grâce à la mutualisation des moyens.

Depuis le 1^{er} juillet 2018, Rivières de Haute Alsace assure ainsi la maîtrise d'ouvrage déléguée des nouveaux travaux et réalise les aménagements et le suivi des 4 000 km de rivières haut-rhinoises. Le Département, pour sa part, assure l'extinction des programmes de travaux dont il a accepté la maîtrise d'ouvrage jusqu'en 2017 et dont les plus récemment engagés ne seront terminés qu'en 2021.

Les agents de Rivières de Haute Alsace sont en majorité des agents départementaux de l'ancien Service Rivières et Barrages (SRB) mis à disposition par le Département, de manière progressive pour certains jusqu'à la fin des travaux en maîtrise d'ouvrage départementale. Les mises à disposition de moyens du Département du Haut-Rhin au profit de Rivières de Haute Alsace et les prestations de gestion des ouvrages hydrauliques départementaux, prises en charge par ce dernier, sont précisées dans une convention cadre.

Les barrages, les lacs et l'aménagement des rivières

Ce domaine porte sur tous les travaux réalisés, d'une part sur les barrages et d'autre part, sur l'ensemble des rivières pour protéger les communes contre les crues, tout en maintenant un écosystème de qualité sur les cours d'eau.

Les AP votées avant 2018 concernant l'aménagement des rivières totalisent à ce jour 6,5 M€ restant à engager au titre des travaux pour le compte de tiers. Pour 2021, 2,2 M€ de crédits de paiement sont nécessaires pour financer la poursuite des chantiers dont le Département du Haut-Rhin a accepté d'assurer la maîtrise d'ouvrage avant 2018.

En ce qui concerne les subventions, 1,4 M€ d'AP sont engagés pour les travaux de renaturation dont la CeA continuera d'assurer le subventionnement dans le cadre de la Taxe d'Aménagement (TA), ce programme représentant un investissement annuel en AP de 400 000 €. Une enveloppe complémentaire de 800 000 € a été inscrite concernant les travaux de construction de bassins de rétention dans le cadre du programme particulier de solidarité voté par l'Assemblée haut-rhinoise après les orages extrêmement violents de ces dernières années. Pour 2021, un complément de 500 000 € d'AP et 510 000 € de CP sont nécessaires pour l'ensemble de ces subventions.

Pour tous les aménagements hydrauliques du ressort de la CeA (barrages, canaux et ouvrages de régulation), une AP de 1 200 000 € ainsi qu'une inscription de 3 871 000 € de CP sont proposées en 2021 pour faire face aux opérations prioritaires sur le Barrage de Kruth-Wildenstein, le Canal du Rhône au Rhin, le Canal de la Bruche, le début du chantier du Canal de la Lauch, divers travaux sur les autres barrages et lacs, ainsi que le Canal de la Hardt s'il venait à être transféré à la CeA.

La reprise du barrage de la Lauch (6 000 000 €) bénéficie d'une participation de l'Etat et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse à hauteur de 65 % à ces investissements. Les travaux préliminaires démarreront en 2021, mais seront surtout importants en 2022 et 2023.

En fonctionnement, il convient d'inscrire 1 355 000 €, correspondant principalement à notre participation aux syndicats mixtes de rivières (377 000 €), à Rivières de Haute Alsace (732 000 €) et à la gestion des ouvrages hydrauliques départementaux (246 000 €). Ces dépenses sont statutaires pour la participation au rôle des syndicats mixtes et à RHA et réglementaires pour la surveillance des barrages édictée par les textes.

Il convient cependant de noter que Rivières de Haute-Alsace reversera au budget de la Collectivité, au titre des frais de personnels, 915 000 €, recette non comptabilisée dans ce rapport, mais dans celui de la Direction des Ressources Humaines.

En recettes, 600 000 € sont attendus en investissement, d'une part en retour des Syndicats Mixtes pour lesquels la Collectivité assure la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux et d'autre part, en subventions de l'Etat dans le cadre du fonds Barnier et de l'Agence de l'Eau pour les renaturations des cours d'eau et les passes à poissons.

Enfin, une recette de fonctionnement de 9 000 € correspondant aux redevances d'occupation du domaine public du Canal de la Bruche y est également intégrée.

II. POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE

Au-delà des aides financières, l'apport de la CeA aux territoires se traduit essentiellement par du conseil et de l'ingénierie dans une logique de co-construction en matière d'environnement et d'agriculture. Cette proximité avec les porteurs de projet nécessite de la proactivité, de la transversalité et de l'innovation. La dimension transfrontalière est prise en compte dès que l'opportunité se présente.

A. Présentation de la politique de l'environnement

La politique de l'environnement regroupe l'ensemble des interventions de la collectivité en faveur de la préservation de la biodiversité et de la gestion des milieux naturels, ainsi que de l'éducation à l'environnement.

Ainsi, la politique de l'environnement contribue également au soutien à la vie associative et à l'accompagnement des collectivités locales.

ENVIRONNEMENT	BP2020	BP2021	BP 2021- BP2020 en €	BP 2021-BP 2020 en %	AP/AE Nouvelles
Dépenses de fonctionnement	4 143 530,00	4 591 400,50	447 870,50	10,81%	
Dépenses d'investissement	1 223 827,94	1 270 200,00	46 372,06	3,79%	667 907,80
Total Dépenses (A)	5 367 357,94	5 861 600,50	494 242,56	9,21%	667 907,80
Recette de fonctionnement	11 375 000,00	20 046 000,50	8 671 000,50	76,23%	1 075 502,50
Recette d'investissement	56 000,00	160 000,00	104 000,00	185,71%	160 000,00
Total Recettes (B)	11 431 000,00	20 206 000,50	8 775 000,50	76,76%	1 235 502,50
Dépenses nettes (A+B)	-6 063 642,06	-14 344 400,00	-8 280 757,94		-567 594,70

B. Différents domaines de la politique de l'Environnement

- **L'éducation à l'environnement**

Le Haut-Rhin compte une douzaine de structures assurant à titre principal des actions d'éducation à l'environnement, dont six sont à ce jour labellisées Centre d'initiation à la nature et à l'environnement (CINE). Dans le Bas-Rhin, quatre CINE sont en activité et d'autres structures associatives membres du réseau Ariéna sont partenaires. Les actions réalisées ont un impact important sur les populations, notamment scolaires, et oscillent depuis quelques années autour de 180 000 journées participants/an.

Les contributions habituellement demandées en investissement seront concentrées sur les mises aux normes des lieux d'accueil et d'animation et sur les équipements pédagogiques.

Il est proposé d'inscrire 30 000 € en CP pour le soutien à ces divers investissements matériels. En fonctionnement, les structures bénéficiaient jusqu'à présent d'un plafond de 78 200 € de subvention par CINE selon la fréquentation dans le Haut-Rhin.

Dans le Bas-Rhin, les aides sont accordées dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêts depuis 2017 qui sera poursuivi en 2021. Ces crédits sont majoritairement issus de l'affectation de la Taxe d'Aménagement et nécessitent une inscription globale de 1 188 000 €, incluant notamment 13 500 € pour les actions de communication pédagogique sur l'environnement et 500 € pour les frais de colloques.

A partir de 2021, un nouveau dispositif mixant à la fois une subvention de fonctionnement et un appel à manifestation d'intérêts (AMI) sera mis en place progressivement pour à la fois sécuriser et stimuler les structures partenaires.

- **Soutien à la vie associative et aux collectivités**

Diverses associations présentent des demandes de soutien financier relatives à des actions en faveur de la protection de la nature et des paysages. Le Syndicat Mixte de la Brigade Verte et le Groupement d'intérêt public (GIP) « Conservatoire botanique d'Alsace » sont également partenaires statutaires de la CeA pour la mise en œuvre et le suivi d'actions d'intérêt collectif dans le domaine de la protection de la nature.

Une inscription d'un montant de 1 605 500 € est proposée en fonctionnement pour soutenir ces actions, incluant 3 000 € pour les cotisations et les abonnements, dont 160 000 € pour les associations, la Brigade Verte (part haut-rhinoise à 1 434 500 €, plafonné à ce montant depuis six ans + 8 000 € d'expérimentation bas-rhinoise, soit au total 1 442 500 € pour 2021). Sur la base du bilan de l'expérimentation et en fonction des orientations politiques, il conviendra de définir une stratégie d'extension de la Brigade Verte sur le Bas-Rhin et de participation financière de la CeA à la Brigade Verte sur la base des actions menées par cette dernière pour notre collectivité.

Il est également proposé d'inscrire 50 000 € en AP et en CP pour le soutien aux divers investissements matériels effectués par ces associations et ces collectivités.

- **Actions en faveur du patrimoine naturel et Espaces Naturels Sensibles (ENS)**

Dans le cadre de sa compétence en matière d'ENS, la CeA mène et soutient des actions en faveur de la gestion et de la préservation des milieux naturels remarquables, mais également dits ordinaires.

A ce jour, le Département du Haut-Rhin est propriétaire de 1 600 ha d'espaces naturels dont plus de 1 300 ha sont gérés en direct. Le Département du Bas-Rhin est propriétaire de 237 ha, gérés soit par le Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA pour 141 ha), soit en régie pour les plus récentes acquisitions (Leutenheim et Lauterbourg pour 96 ha).

La création de nouvelles zones de préemption au titre des ENS se poursuit en parfaite concertation avec les communes. Les travaux de restauration écologique et d'accueil du public se poursuivront de même en 2021 sur l'ensemble de ces espaces.

L'ensemble de ces interventions, ainsi que la poursuite de l'inventaire des zones humides, est financé par l'affectation d'une partie de la Taxe d'Aménagement (TA), dont la recette prévisionnelle à inscrire pour la CeA avec un taux de 1,9 % devant apporter une recette de 19 500 000 €. S'y ajoutent 70 000 € issus de la vente de bois et une recette de l'Etat de 35 000 €. La TA permet également de financer la plupart des actions GERPLAN, les aides au réseau associatif et en partie à la Brigade Verte, l'éducation à l'environnement ainsi que les travaux environnementaux sur les rivières et zones humides. A noter enfin qu'elle finance également de manière réglementaire le Conseil Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE) unifié, hors champs des politiques de l'environnement, au travers d'une subvention de fonctionnement de l'ordre de 1 440 000 €.

Un nouveau dossier sera intégré en 2021, le projet INTERREG « CRICETUS - Protection du hamster commun et de la biodiversité des paysages agricoles du Rhin Supérieur » élaboré par le Département, en mobilisant des acteurs français et allemands afin de poursuivre les efforts entrepris pour la conservation du Hamster commun et de la biodiversité de plaine. Le changement d'échelle permettra une nouvelle approche de coopération transfrontalière avec les acteurs de Rhénanie Palatinat et du Bade Wurtemberg.

Une autorisation d'engagement de 1 075 000,50 € a été votée en 2020 au titre de la DM3, pour 2021 un crédit de paiement de 441 000,50 € serait à inscrire en dépenses et en recettes.

La gestion des arbres remarquables, le plan arbres (67), les arbres de la Sainte Catherine (68) et la subvention d'arbres fruitiers tout au long de l'année (67) nécessitent des CP de 190 200 € en investissement et des CP de 28 200 € en fonctionnement pour cette thématique « ARBRES ».

Dans le cadre de la gestion des ENS, il est nécessaire de faire des acquisitions, des études et des travaux de valorisations permettant de préserver des milieux naturels. Le Conservatoire des Sites Alsaciens participe également à cette préservation, particulièrement dans le Bas-Rhin.

Globalement, il convient d'inscrire en fonctionnement 967 700 € de CP, des CP à hauteur de 690 000 € pour l'investissement.

- **GERPLAN**

La politique du cadre de vie regroupe les programmes qui concourent à la préservation et à l'amélioration du cadre de vie, dont les GERPLAN représentent le cadre, scellant notre implication concrète dans les Territoires. Les GERPLAN ont notamment permis de définir, de façon concertée avec les acteurs locaux et en particulier la profession agricole, des zones pertinentes pour la mise en œuvre de mesures agro-environnementales destinées à répondre aux problématiques du territoire.

Adopté en 2000, le dispositif incitant les structures intercommunales à élaborer un GERPLAN a rencontré un fort intérêt dans le Haut-Rhin, tant pour le soutien aux actions que pour l'ingénierie apportée. De nouvelles modalités d'intervention ont été validées pour tenir compte des répercussions de la loi NOTRe en 2019 et recenser l'essentiel des activités sur des opérations éligibles à la Taxe d'Aménagement.

Toutes les structures intercommunales haut-rhinoises ont intégré la démarche, soit 16 structures et 366 communes.

1 110 actions ont été mises en œuvre dans le cadre des GERPLAN depuis sa création, planifiées en étroite collaboration avec tous les acteurs du territoire et concernent entre autres :

- le patrimoine naturel et paysager (préservation de milieux naturels...) pour 580 actions,
- le domaine de l'eau (lutte contre les problèmes érosifs et hydrauliques...), pour 103 actions,
- l'agri-environnement et l'agriculture (le développement et la promotion des circuits de proximité...) pour 255 actions,
- les liens producteurs/consommateurs d'un même bassin de vie pour atteindre les objectifs énoncés ci-dessus pour 172 actions.

La collectivité participe, dans ce cadre, au financement et à la mise en œuvre de deux opérations agro-environnementales en lien étroit avec les GERPLAN pour un montant total estimatif de 150 000 € par an en fonctionnement :

- l'opération « Gestion des espaces ouverts et hautes chaumes en montagne vosgienne », qui concerne près de 300 agriculteurs et environ 12 000 ha et qui s'étend sur les deux départements,
- l'opération « Territoires du Haut-Rhin », qui vise le maintien et la gestion extensive des surfaces en herbe présentant un fort intérêt pour les collectivités, car situées dans des secteurs à enjeux (coulées de boue, zones inondables, périmètres de protection des captages, biodiversité, paysages,...) ; 200 agriculteurs se sont engagés pour 1 500 ha de surfaces en herbe préservées ou reconquises pour la période 2015/2020.

La CeA soutient également la mesure agro-environnementale « préservation de la race vosgienne », destinée à conforter et renforcer l'effectif de cette vache sur le massif vosgien haut-rhinois, ainsi que l'opération « jachères fleuries » ou « jachères mellifères » à destination des agriculteurs afin de fleurir les zones périurbaines et offrir des ressources nectarifères aux insectes pollinisateurs.

Pour 2021, pour les dossiers GERPLAN, il est proposé d'inscrire 310 000 € de crédits de paiement en investissement et 200 000 € en fonctionnement, 312 000 € pour les Mesures Agri-Environnementales et Climatiques(MAEC).

Ces crédits tiennent compte des opérations menées sur les deux départements dont une première enveloppe de préfiguration dans le Bas-Rhin.

- **Lutte contre les moustiques**

Le Département du Haut-Rhin a chargé la Brigade Verte d'assurer la mission de lutte contre les moustiques afin de maintenir la nuisance à un niveau tolérable. Dans le Bas-Rhin, c'est le Syndicat Mixte de la Lutte contre les Moustiques (SLM67) qui est en charge de cette lutte. Depuis 2020, c'est l'Etat qui a pris en charge la lutte contre le moustique tigre et ses conséquences épidémiologiques.

Il est de ce fait proposé d'inscrire 290 000 € de crédits de fonctionnement pour faire face à notre contribution obligatoire de lutte contre les nuisances.

Pour les actions traditionnelles de lutte contre les moustiques, les communes traitées assument 50 % de la charge afférente à part égale avec la CeA.

Au total, une AP complémentaire de 400 000 €, qui pourra être ajustée en Décision Modificative 1 (DM1), en fonction des acquisitions possibles en 2021, serait nécessaire pour cette politique, ainsi que l'inscription de 1 270 000 € de CP. En fonctionnement, des CP de 4 591 400,50 € sont proposés pour 2021 en fonctionnement, une recette de 20 046 000,50 € est prévue. Une recette de 160 000 € est attendue en investissement.

III. POLITIQUE DE L'AGRICULTURE

A. Présentation de la politique de l'agriculture

La politique de l'agriculture regroupe l'ensemble des interventions de la collectivité en faveur de l'activité agricole, ainsi que des activités du Laboratoire d'Analyses d'Alsace (L2A) (rapport spécifique) et les procédures d'aménagement foncier.

AGRICULTURE	BP2020	BP2021	BP 2021- BP2020 en €	BP 2021-BP 2020 en %	AP/AE Nouvelles
Dépenses de fonctionnement	3 782 200,00	3 524 300,00	- 257 900,00	-6,82%	
Dépenses d'investissement	2 512 741,33	3 259 000,00	746 258,67	29,70%	329 090,94
Total Dépenses (A)	6 294 941,33	6 783 300,00	488 358,67	7,76%	329 090,94
Recette de fonctionnement	22 500,00	22 500,00	-	0,00%	-
Recette d'investissement	2 060 000,00	80 000,00	- 1 980 000,00	-96,12%	55 000,00
Total Recettes (B)	2 082 500,00	102 500,00	- 1 980 000,00	-95,08%	55 000,00
Dépenses nettes (A+B)	4 212 441,33	6 680 800,00	2 468 358,67		274 090,94

B. Différents domaines de la politique de l'agriculture

- **Le développement rural**

La CeA soutient « l'intégration paysagère » des bâtiments d'élevage et de stockage dans le cadre des GERPLAN, avec une aide de 40 % et un plafond de 30 000 €.

Les dossiers locaux de transformation et de vente (convention massif vosgien), dans le cadre des circuits courts, sont également soutenus. Pour 2021 une inscription de 125 000 € de CP serait nécessaire pour ces interventions.

- **Le soutien au monde agricole**

Divers organismes agricoles et d'élevage (dont l'apiculture) peuvent bénéficier d'une aide pour leurs actions qui concourent aux orientations de la CeA en matière de biodiversité, cadre de vie et cohésion des territoires.

Pour ce faire, 1 010 300 € de CP seront nécessaires, dont 840 000 € pour la Chambre d'Agriculture Alsace (CAA), 19 600 € pour les cotisations, 110 000 € pour les organismes agricoles, 40 000 € pour la maintenance de l'abattoir (voir détail ci-après).

Nos actions conjointes avec la CAA concernent principalement le domaine agri-environnemental pour préserver des surfaces en herbe, développer le recours aux produits locaux, ouvrir des espaces, se protéger contre les coulées de boue et œuvrer pour la transition énergétique et accueillir des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) dans le cadre d'opérations saisonnières ou d'embauches sur les fermes se diversifiant dans les cultures légumières.

La politique environnementale et la protection des eaux souterraines, ainsi que contre les crues, nécessitent le maintien d'herbage. C'est pourquoi le soutien à l'élevage et aux filières courtes demeurera le pivot de l'aide de la CeA dans le domaine agricole, en concertation avec la Région, chef de file en ce domaine. A ce titre, l'Abattoir de Cernay restera un outil indispensable. Sa gestion a été confiée à une Société par Actions Simplifiées (SAS) par le biais d'une Délégation de service public (DSP) signée en juin 2014 pour une durée de 8 ans.

Le projet d'extension et de diversification de cet outil a été approuvé par le Département et bénéficie d'une subvention de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM) et de la Région Grand-Est dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « soutien aux filières à la protection de la ressource en eau ». Les travaux porteront principalement sur l'agrandissement des chambres froides et la mise en place d'une unité de fabrication de viande hachée.

Dans ce cadre, il est nécessaire de prévoir une inscription de 300 000 € de CP à l'investissement et de 40 000 € de crédits de fonctionnement ; une recette de fonctionnement de 22 500 € est attendue au titre de la taxe d'usage ainsi qu'une recette de 25 000 € de subvention au regard du futur investissement.

La CeA devra par ailleurs réfléchir à l'appui qu'elle souhaitera donner à l'avenir à d'autres actions de transformation tant de viande que de production, de conservation et de première transformation de produits maraîchers.

- **L'aménagement foncier**

La CeA doit assurer la maîtrise d'ouvrage des opérations d'aménagements fonciers agricoles et forestiers et leurs études préalables, et prendre en charge les frais divers se rapportant à ces différentes opérations.

Dans le Haut-Rhin, deux opérations sont en cours tandis que le Bas-Rhin comptabilise dix-neuf opérations en cours, dont l'aménagement foncier induit par la construction du Grand Contournement Ouest (GCO), la construction des routes de l'Eurométropole de Strasbourg, les aménagements liés à la création de la plateforme départementale d'activités de Brumath, ainsi que divers aménagements routiers et douze demandes des communes pour des études préalables, des opérations ordonnées ou des travaux connexes.

La CeA poursuivra également le subventionnement des échanges d'immeubles ruraux, principalement dans le vignoble où des aménagements fonciers d'envergure sont difficiles à mener.

Enfin, la réalisation d'opérations foncières pour la constitution de réserves foncières de compensation ou pour permettre la réalisation de travaux de renaturation sera un volet important de notre future politique d'aménagement foncier. A ce titre, la participation à un projet de stockage de foncier viticole par la SAFER nous permettra, à l'avenir, de promouvoir des opérations d'échanges pour parvenir à rendre le foncier viticole plus adapté aux nouvelles contraintes techniques et financières.

Au final, il convient de proposer une inscription de 2 834 000 € de CP nécessaires à l'aménagement foncier et 2 000 € de crédits de fonctionnement pour les échanges d'immeubles ruraux.

Ces crédits serviront principalement à la réalisation des travaux. Une recette de 55 000 € liée à la Plateforme d'activités de Brumath - Bernolsheim - Mommenheim est également attendue.

Au total pour cette politique, une inscription de 3 259 000 € de CP à l'investissement est nécessaire. En fonctionnement, des CP de 3 524 300 € sont proposés pour 2021, une recette de 102 500 € est prévue, dont 22 500 € en fonctionnement et 80 000 € à l'investissement.

IV. POLITIQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

A. Présentation de la politique de la transition énergétique

La transition énergétique est devenue un enjeu d'autant plus emblématique que la Centrale de Fessenheim a été arrêtée en juin 2020. Le Département du Haut-Rhin s'est fortement impliqué dans la transition énergétique de son territoire en animant les débats avec l'ambition de faire du Haut-Rhin le premier département industriel alimenté exclusivement en énergie renouvelable en 2040. Hier le Conseil départemental du Haut-Rhin et aujourd'hui la CeA seront ainsi très actifs pour faire émerger des projets photovoltaïques, de méthanisation et éoliens. Des études et de l'ingénierie de projets favorisent la mise en mouvement et l'accompagnement des projets du territoire parfois dans des domaines d'avant-garde comme l'hydrogène. De l'approvisionnement énergétique dépend le développement des activités humaines et le maintien du tissu industriel.

TRANSITION ECOLOGIQUE	BP2020	BP2021	BP 2021- BP2020 en €	BP 2021-BP 2020 en %	AP/AE Nouvelles
Dépenses de fonctionnement	142 000,00	230 000,00	88 000,00	61,97%	
Dépenses d'investissement	100 000,00	150 000,00	50 000,00	50,00%	1 100 000,00
Total Dépenses (A)	242 000,00	380 000,00	138 000,00	57,02%	1 100 000,00
Recette de fonctionnement	2 825 000,00	2 815 000,00	- 10 000,00	-0,35%	-
Recette d'investissement	-	-	-		-
Total Recettes (B)	2 825 000,00	2 815 000,00	- 10 000,00	-0,35%	-
Dépenses nettes (A+B)	-2 583 000,00	-2 435 000,00	148 000,00		1 100 000,00

B. Différents domaines de la politique de la transition énergétique

- **« Ça turbine » le Chalet Des Talents – LOCAL COP**

La CeA souhaite être un territoire à énergie positive en 2040. La semaine « ça turbine » est une déclinaison de cet objectif, à la fois ferment et levier d'actions au service des territoires en transition.

La CeA organisera une nouvelle semaine à l'automne 2021 pour concevoir réflexions, projets, réseaux et actions afin d'agrèger les talents, les expérimentations locales, les nouvelles solidarités et modèles de société.

Le mélange des genres et le débat seront à nouveau la marque de fabrique de l'évènement. Penseurs, faiseurs, agitateurs, acteurs et spectateurs, pour faire face aux mutations, il faut explorer ensemble, les nouvelles frontières et aspirations partagés des habitants !

Une inscription de 57 000 € est proposé pour 2021, comprenant nos affiliations à Trion, Afhypac, et Badencampus et 10 000 € pour le chalet des talents.

- **Energies renouvelables, transition énergétique et développement durable**

Nous continuerons de valoriser les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) issus des chantiers départementaux.

Dans le domaine des énergies renouvelables, nos investissements sont regroupés dans le Service Public Industriel et Commercial (SPIC) électrique pour lequel un rapport spécifique vous est soumis. Il est à noter que nos installations permettent de couvrir 100 % de l'énergie consommée par les déplacements départementaux grâce à une production de l'ordre de 2 GWh/an, principalement via les 8 turbines du Canal du Rhône au Rhin déclassé.

Nous continuerons également d'appuyer nos partenaires des collectivités et de l'industrie pour des projets tant photovoltaïques qu'éoliens, de méthanisation, de méthanation, d'utilisation de la géothermie profonde ou de Combustibles Solides de Récupération (CSR), dans le cadre de notre programme PLANETES68 et de l'après Fessenheim.

Un axe de développement important qui pourra se faire de façon transfrontalière concerne l'hydrogène et l'installation d'une turbine à gaz renouvelable à Fessenheim. Si ces projets aboutissent, il conviendra de prélever des crédits de l'enveloppe de 59 M€ de réserve pour le Post Fessenheim.

Dans la section d'investissement, des CP à hauteur de 50 000 € sont à prévoir pour des études permettant le développement de ces énergies, ainsi que 46 000 € de crédits de fonctionnement dont 30 000 € pour la communication en matière d'énergie renouvelable, 6 000 € pour notre participation au CUBE'S pour les collègues.

Il est également proposé d'inscrire une recette de 2 800 000 €, au titre de la convention de partenariat établie avec EDF le 30 mai 2008 en faveur d'actions d'énergie renouvelable et de travaux de renaturation.

Nous maintiendrons également notre financement de l'Atmo grand Est à hauteur de 30 000 € en 2021.

- **Opération Alsace propre**

Depuis plus de 40 ans, cette opération de nettoyage de la nature mobilise chaque année les communes et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), les associations et les écoles dans le Haut-Rhin. La vertu pédagogique et le caractère emblématique de cette action nous amènent à la maintenir et de l'étendre à toute l'Alsace, d'autant plus qu'une enquête récente montre que le public le moins conscient de la nécessité d'une gestion rigoureuse des déchets se trouve dans la tranche d'âge inférieure à 39 ans.

Comme chaque année, il est envisagé de mener une opération pédagogique d'accompagnement qui reste à définir.

Il est proposé d'inscrire à la section de fonctionnement 20 000 € de dépenses pour cette opération.

- **Photovoltaïques industriels.**

Une AP de 1 100 000 € et 100 000 € de CP destinés aux projets d'implantation de parcs photovoltaïques. Ces montants permettent à la CeA de prendre part au capital de sociétés porteuses de projets en lien avec les autres collectivités locales et les habitants afin de permettre le développement de ces implantations. Une enveloppe en fonctionnement de 50 000 € est proposée également pour initier des études dans le domaine de l'énergie.

- **Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) du Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) de Fessenheim**

La CeA est chargée de l'animation et du suivi de la CLIS de Fessenheim. La CLIS, outre ses réunions d'échanges et d'information, réalise des expertises techniques pour permettre l'amélioration continue de la sécurité de cette installation.

Il vous est proposé d'inscrire un crédit de fonctionnement de 27 000 € au titre de 2020, pour réaliser des études et couvrir les frais de fonctionnement de la commission. Une recette de 15 000 € est attendue de la part de l'Etat, par le biais de l'Autorité de Sureté Nucléaire (ASN) qui participe aux études, aux frais de traduction et aux publications à hauteur de 50 %.

Au total pour cette politique, une inscription de 150 000 € de CP à l'investissement sont nécessaires. En fonctionnement, des CP de 230 000 € sont proposés pour 2021 une recette de 2 815 000 € est prévue au fonctionnement.

En conclusion, les politiques de l'Environnement et de la Transition Ecologique nécessitent, en 2021, en investissement des crédits de paiement à hauteur de 11 325 200 € et de nouvelles autorisations de programme à hauteur de 3 961 998.74 €. En fonctionnement, 9 778 100,50 € de dépenses sont proposés. Les recettes sont estimées globalement à 23 797 500,50 €, dont 22 957 500,50 € en fonctionnement et 840 000 € en investissement ainsi qu'une autorisation de programme de recette de 215 000 € et 1 075 000.50 d'autorisation d'engagement.

En conclusion, je vous propose :

- ❖ d'inscrire, au titre du Budget primitif 2021 pour la politique de l'eau :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 1 432 400 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 6 646 000 €
 - et un total d'autorisation de programme de 1 865 000 €
 - en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 74 000 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 600 000 €

- ❖ d'inscrire, au titre du Budget primitif 2021 pour la politique de l'environnement,
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 4 591 400,50 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 1 270 200 €
 - et un total d'autorisation de programme de 667 907,80 €
 - en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 20 046 000,50 €
 - et un total d'autorisation d'engagement de 1 075 000,50 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 160 000 €
 - et une autorisation de programme de recettes 160 000 €

- ❖ d'inscrire, au titre du Budget primitif 2021 pour la politique de l'agriculture,
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 3 524 300 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 3 259 000 €
 - et un total d'autorisation de programme de 329 090,94 €

- en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 22 500 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 80 000 €
 - et une autorisation de programme de 55 000 €

- ❖ d'inscrire, au titre du Budget primitif 2021 pour la politique de la transition écologique,
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 230 000 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 150 000 €
 - et un total d'autorisation de programme de 1 100 000 €

- en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 2 815 000 €

- ❖ de prendre note de la répartition de ces montants conformément à l'annexe 1 du présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY